



ÉCOLE DU PARCHEMIN

Procès-verbal d'une rencontre du conseil d'établissement de l'école du Parchemin tenue le mardi 1^{er} novembre, à 18 h 30, au salon du personnel.

SONT PRÉSENTS :

Madame Annie Arpin	Enseignante
Madame Annick Bernier	Technicienne en éducation spécialisée
Monsieur Jérémie Chevalier	Président
Monsieur François Martin	Parent
Madame Gwendoline Coquet	Vice-présidente et représentante de l'OPP
Madame Julie Côté	Secrétaire d'école
Madame Josée-Anne Larose	Enseignante
Monsieur Mathieu Martel	Parent
Madame Émilie L'Heureux	Parent
Madame Katie Gagnon	Enseignante substitut

ABSENCE :

Madame Cindy Villeneuve-Asselin	Parent substitut
Madame Diane Morneau	Membre de la communauté
Monsieur Hubert Corriveau	Parent substitut
Madame Pauline Heurtevent	Parent substitut

PARTICIPENT ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

Madame Karine Thibault	Parent substitut
Madame Valérie Maheux	Parent substitut

I. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Jérémie Chevalier fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 18h37.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Josée-Anne Larose, secondée par François Martin, d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point suivant au varia : Suivi de l'annulation de la sortie au Mont VR.

CÉ-22-23-09 La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Adopter le procès-verbal de l'assemblée du 6 octobre 2022

Il est proposé par Katie Gagnon, secondée par Gwendoline Coquet, d'approuver le procès-verbal de la rencontre du 6 octobre dernier tel que rédigé.

CÉ-22-23-10 La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Affaires relatives au procès-verbal du 6 octobre

Josée Dufresne informe les membres que toutes les activités auront lieu étant donné que les réponses aux sondages aux parents sont tous de plus de 80%.

Josée Dufresne mentionne qu'un parent a refusé la sortie au Fort Débrouillard à cause de la présence élevée de tiques dans la région où aura lieu l'activité. Annick Bernier indique que pour avoir fait l'activité en début d'année, les chemins sont bien dégagés et qu'il n'y a pas d'herbe haute sur le parcours. Les élèves doivent également prendre les précautions nécessaires soit de porter un chandail à manches longues et des pantalons. Une douche sera également prise après l'activité. L'activité aura lieu telle qu'approuvée lors des sondages.

5. Parole au public

Aucune parole au public.

6. Étude de dossier

6.1.1 Fonds à destination spéciale

Les diners pizza débuteront le 18 novembre prochain. C'est Sema pizza qui sera notre fournisseur. Julie Côté a fait les achats de jus et jujubes et sera remboursé 170.12\$ du fond à destination spéciale.

Un atelier de cuisine aura lieu au service de garde lors de la journée pédagogique du 25 novembre. Valérie Vincent fera des achats de nourriture pour cette activité et écoulera probablement le budget de 223\$ du fond à destination spéciale de Croque-santé de Métro.

Gwendoline Coquet informe du défi de logistique entre le CSPP et les compagnies lorsque nous recherchons une campagne de financement. Selon l'article 94 de la LIP le service ou le produit ne doit pas être existant sur le marché et il ne faut pas que ce soit une promotion d'un produit en particulier.

Gwendoline Coquet nous présente les deux compagnies approchées pour les campagnes de financement : la pâtisserie/boulangerie Foubrak et la Fromagerie Saint-Benoît. Étant donné que les délais pour les commandes sont proches et que nous désirons recevoir les produits avant la période des Fêtes, la campagne sera celle de la pâtisserie/boulangerie Foubrak. L'OPP prendra en charge le décompte des sommes amassées et assurera la remise des produits aux parents. Josée Dufresne validera le contrat auprès du CSSP et si tout est conforme, nous lancerons la campagne de financement dans la semaine suivante.

Karine Thibault nous informe d'une campagne d'étiquettes personnalisées au nom de l'enfant avec laquelle l'école pourrait faire une campagne de financement en fin d'année, lors de la remise des listes d'effets scolaires. Les profits sont de 15% et le coût d'achat est le même qu'en magasin. Les commandes se font en ligne et aucune gestion de livraison aux parents n'est requise. Nous en discuterons au printemps.

6.1.2 Projet éducatif

Ce point a été abordé à la réunion du 6 octobre dernier. Rien n'est à ajouter.

6.2.1 Fonctionnement de la cour de récréation

Les membres ont lu les documents expliquant le fonctionnement de la cour extérieure. Annick Bernier précise que le football n'est plus autorisé sur le terrain de soccer car par le passé, les élèves jouant au football occupaient une trop grosse place sur le terrain et les autres qui désiraient jouer au soccer étaient limités dans l'espace. Les élèves peuvent jouer au football quand une permission spéciale leur est autorisée et la plupart du temps elle se donne durant les heures du service de garde.

Madame Karine Thibault se questionne sur l'utilisation du terrain de soccer l'hiver lorsqu'il y a de la neige. Annick Bernier précise que le terrain est utilisé pour construire des forts. Si toutefois la neige est compactée, les élèves peuvent jouer au soccer.

Annick Bernier informe les membres de la règle non écrite qui encourage les élèves à jouer entre élèves de même niveau à moins de participer à un sport. Cette vision a pour but d'encourager les élèves à se faire des ami(e)s de leur âge et d'éviter que les frères et sœurs de différents niveaux restent ensemble au lieu de créer de nouveaux liens.

6.2.2 Thermomètre vestimentaire

Le thermomètre vestimentaire sera affiché sur la fenêtre à l'entrée de l'école, près des classes et des sorties sur la cour. L'école désire établir une cohérence entre l'école, le service de garde et les parents.

6.3.1 Évaluation et adoption du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Josée Dufresne fait le survol du Plan de lutte et explique qu'il a été fait en collaboration avec Mathieu Martel, en tant que CP pour le CSSP. Nous avons revu le format de présentation du Plan de lutte pour que cela soit plus convivial pour un parent. La quantité de situations

d'intimidation et de conflits semble se maintenir. Pour ce qui est du contenu du Plan de lutte, il y a très peu de changements sauf qu'un comité plus officiel sera mis en place et que nous anticipons que l'utilisation de la plateforme *Le profileur* nous sera grandement utile pour dresser un portrait de la situation de l'école.

Il est proposé par Katie Gagnon, secondée par Annick Bernier, d'adopter le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence tel que présenté.

CÉ-22-23-11 La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4 Fête de l'Halloween

Josée Dufresne mentionne que le comité de l'Halloween a fait une belle organisation de cette journée. Le concours de citrouilles et l'estimation du nombre de bonbons dans le bol ont été appréciés des élèves. Le défilé de déguisements a été un succès d'autant plus qu'il a été fait par catégorie au lieu de par groupe-repère.

7. Parole à l'OPP

Gwendoline Coquet mentionne que l'OPP décorera l'extérieur de l'école pour Noël dans les prochaines semaines.

8. Varia

Josée Dufresne fait un retour sur l'annulation de la sortie au Mont VR due au fait que les autobus ne se sont pas présentés à l'école. La compagnie d'autobus a admis être entièrement responsable. Malgré les 2 confirmations écrites faites par l'école, la compagnie n'avait pas en note notre réservation. Autobus Chambly est coopératif et a mentionné qu'il assumera les frais qui seront chargés par Mont VR à la suite de cette annulation.

Étant donné que certains parents avaient inscrit leur enfant uniquement pour que leur enfant participe à cette activité, la direction a décidé d'envoyer un message et de faire des appels aux parents afin de leur offrir l'opportunité de venir chercher leur enfant avant 11h15 afin de ne pas être chargés pour la journée pédagogique.

9. Levée de la séance

La prochaine rencontre aura lieu le 8 décembre 2022 à l'école du Parchemin. À 20h45, il est proposé par Josée-Anne Larose, secondée par François Martin de lever la présente séance.

CÉ-22-23-12 La proposition est adoptée à l'unanimité.

Jérémy Chevalier, Président

Josée Dufresne, Directrice

Date